

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Police cantonale sollicitée par le Conseil municipal **Un radar bien moins sympathique**

Le Conseil municipal avait tiré la sonnette d'alarme en automne dernier. Son message n'a malheureusement pas été entendu. Il a décidé de passer à la phase répressive.



Le bon exemple, comme ici en avril 2018 à la Rue Agassiz, n'est malheureusement de loin pas suivi par tous les automobilistes...

Des mesures de vitesse ont été effectuées en 2018 en plusieurs endroits de Saint-Imier au moyen du radar sympathique. Elles ont révélé des situations problématiques avec des excès de vitesse parfois conséquents. A tel point que le Conseil municipal a publié un

communiqué de presse d'avertissement en octobre dernier. Si la situation ne s'améliorait pas, il envisageait l'introduction de mesures répressives.

Or, les campagnes effectuées récemment ont montré que la situation ne s'était pas vraiment améliorée. Ainsi, à la Rue Agassiz, si 34,6% des véhicules étaient en excès de vitesse lors des contrôles effectués en avril 2018, ils ont été 34% à rouler trop vite entre le 3 et le 10 avril 2019 et même 35,5% entre le 10 et le 18 avril.

Près de 500 véhicules à plus de 50 km/h dans une zone 30

Le constat est inquiétant. Il l'est d'autant plus que durant les deux dernières campagnes de mesures au moyen du radar sympathique dans la zone à 30 km/h de la Rue Agassiz, 491 véhicules circulaient à plus de 50 km/h, dont 19 à plus de 60 km/h et 4 à plus de 70 km/h. Sur ces 491 infractions, 207 (42%) ont été recensées entre 6 et 9 heures respectivement 15 et 19 heures, soit dans des tranches horaires qui se chevauchent partiellement avec la rentrée et la sortie des classes.

Fort de ce constat, le Conseil municipal a décidé d'agir plus fermement. Il va ainsi demander officiellement à la Police cantonale d'intervenir au niveau des routes communales et d'y poser son radar. L'Exécutif regrette de devoir en arriver là, mais il en va de la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public. (cm)

Saint-Imier, le 8 mai 2019